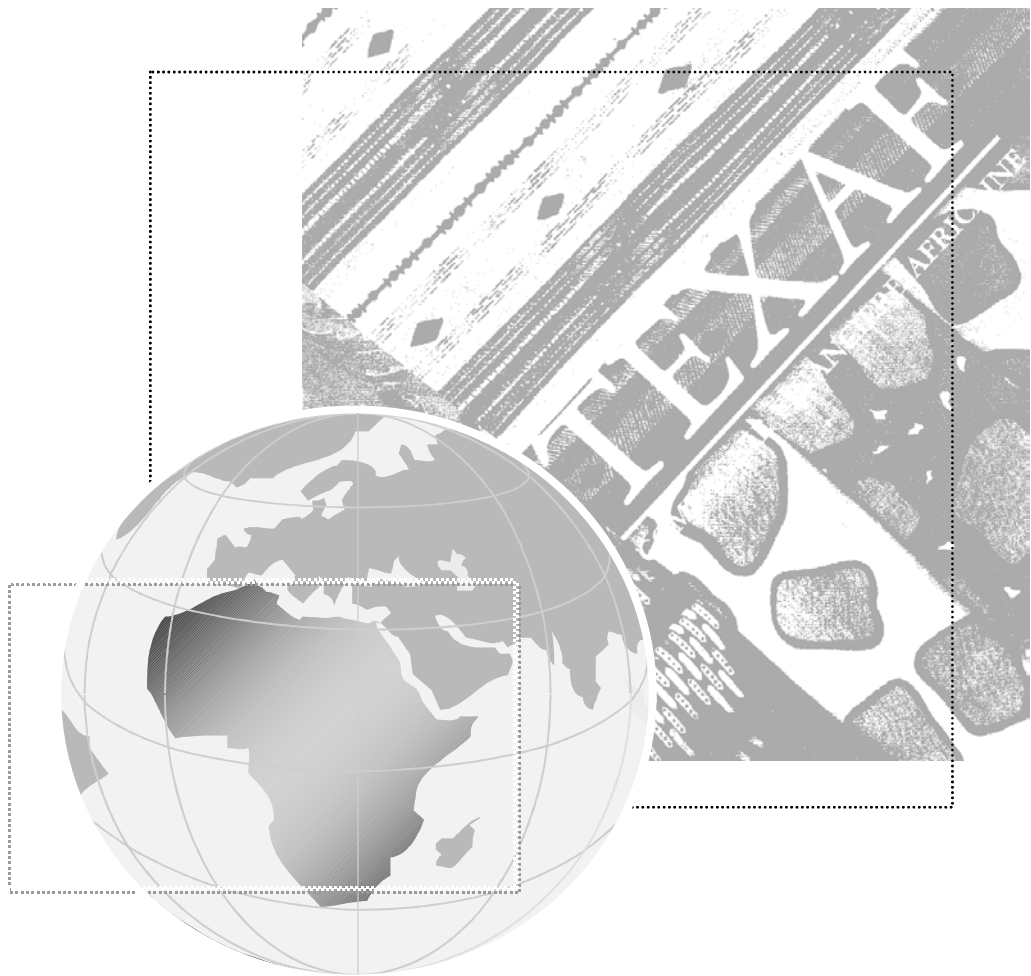

TEXAF



Rapport annuel 2004

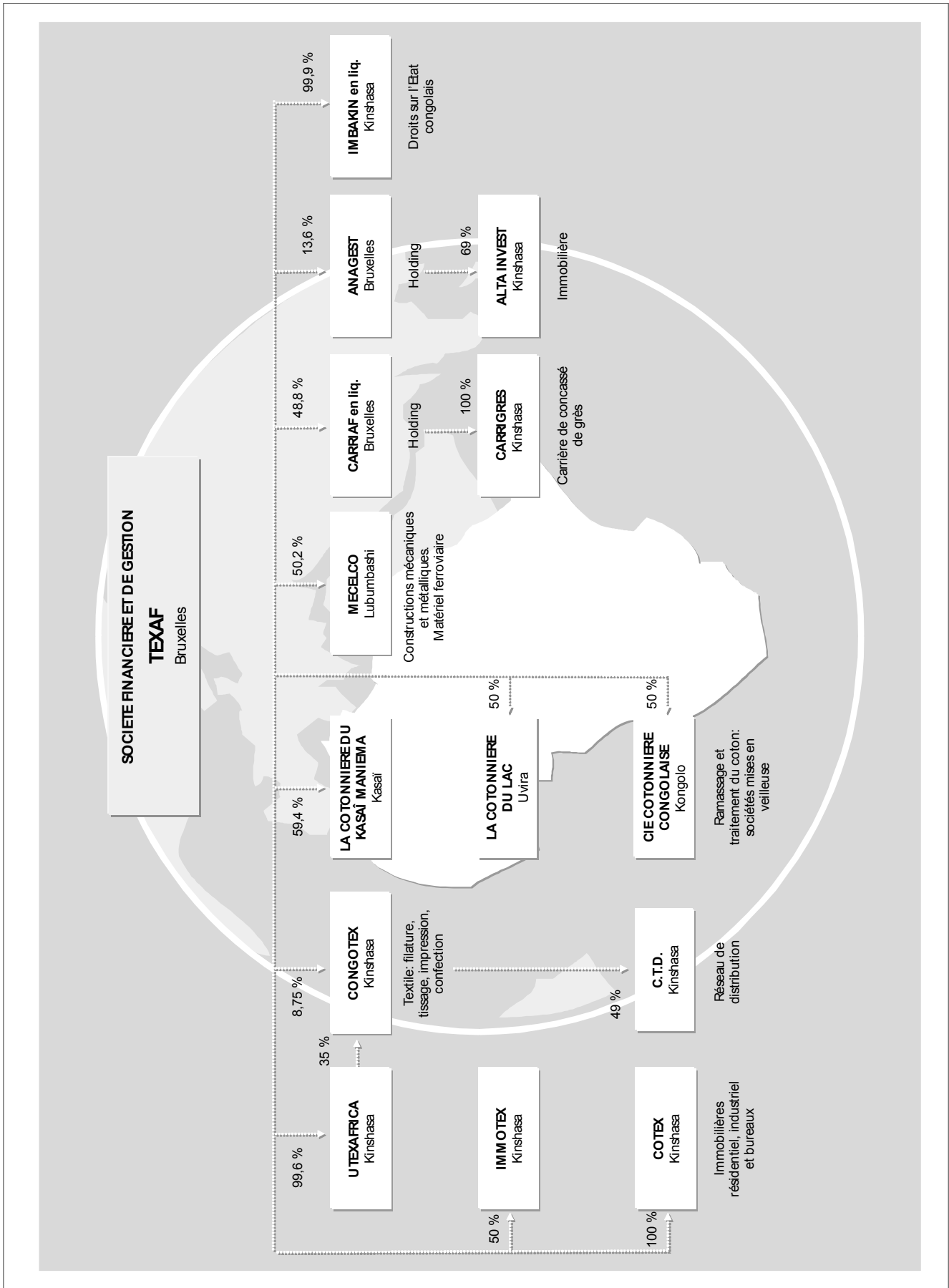
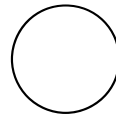
TEXAF

Société Anonyme





Rapports présentés
à l'assemblée générale ordinaire
du 26 avril 2005

Siège social
Boulevard Général Jacques 26, 1050 Bruxelles

Registre de Commerce de Bruxelles n° 74.712
T.V.A. n° BE 403.218.607



CONSEIL D'ADMINISTRATION

		Indépendant	Exécutif	Fonction	Comité	Expiration mandat
Henri Vander Eycken	1926			Président	Rémunération Nomination	2008
<p>Henri Vander Eycken est professeur honoraire ULB et emeritus hoogleraar VUB en sciences économiques ainsi qu'à la Solvay Business School. Il a été Président d'UCO et de SAIT (Zenitel) et administrateur de plusieurs autres sociétés dans les secteurs bancaire, de la construction et du papier. Il est Président de Texaf depuis le changement de contrôle en 2002.</p>						
Bernard de Gerlache de Gomery	1948			Vice Président	Rémunération Nomination	2006
<p>Bernard de Gerlache est Docteur en Droit UCL et Master of Business Administration de la Boston University. Après avoir été Directeur à la Banque du Benelux, Associé-Gérant du Comptoir d'Escompte de Belgique et Administrateur Délégué de la Sipef, il est Administrateur Délégué de Belficor (Banque d'affaires) et a participé au MBO sur Texaf. Il est administrateur de sociétés dont notamment la Sipef, la Floridienne et Leasinvest Real-Estate et est Président de la Chambre de Commerce Belgo-Africaine CBL-ACP.</p>						
Philippe Croonenberghs	1950			CEO	Rémunération Nomination	2008
<p>Licencié en sciences économiques appliquées U.F.S.I.A., Philippe Croonenberghs a débuté sa carrière par une mission de 3 ans en Irak. Il a rejoint TEXAF en 1985. Chargé par son actionnaire COBEPa de dossiers d'investissements il occupa entre 1992 et 2002 divers postes d'administrateurs au sein d'entreprises telles que IBEL, ZENITEL, UCO, URS, FORTALES ainsi qu'au sein de diverses participations d'IBEL. En 2002 il organise un MBO sur TEXAF dont il est l'Administrateur Délégué.</p>						
Herman De Croo	1937					2006
<p>Herman de Croo est le doyen du Conseil car administrateur depuis 1981. Ses mandats successifs ont été interrompus à chaque fois qu'il devient ministre : Education Nationale, Communications, P.T.T., Pensions, Commerce Extérieur. Il est Ministre d'Etat et préside la Chambre des Représentants. Herman De Croo est Docteur en Droit ULB. Il a professé à University of Chicago Law et à l'ULB. Il est professeur titulaire à la faculté de droit de la VUB. Il est l'auteur de très nombreuses publications. Herman De Croo connaît bien le Congo qu'il a visité à de nombreuses reprises.</p>						
Jacques Eloy	1945					2008
<p>Administrateur de TEXAF depuis 1993, Jacques Eloy est le représentant de l'actionnaire historique. Jacques Eloy est Directeur Général de l'entreprise Altor en France.</p>						
Christophe Evers (à partir du 26 avril 2005)	1960				Audit	2008
<p>Ingénieur commercial de l'Ecole de Commerce Solvay, Christophe Evers débuta sa carrière chez UMICORE. En 1989 il rejoint COBEPa où il devient directeur financier et membre du Comité de Direction. En 2001 il est « Chief Business Development and Planning Officer » et membre du Comité de Direction des Services postaux belges. Il est consultant depuis 2004. Christophe Evers est professeur à l'Ecole de Commerce Solvay et enseignant à temps partiel au Vietnam. Auteur de nombreuses publications financières il est également membre de l'Association Belge des Analystes Financiers (administrateur jusqu'en 2003). Il est Vice-Président des Amis du Musée Royal de l'Afrique Centrale.</p>						

		Indépendant	Exécutif	Fonction	Comité	Expiration mandat
Nicole Hardenne	1941				Audit	2006
Docteur en Droit ULB, Nicole Hardenne débuta sa carrière au ministère des affaires économiques, notamment au service des assurances, au commissariat à l'énergie atomique, au service juridique et aux services généraux. Entrée en 1974 chez Cobepa en tant que Secrétaire Général, elle en devient Administrateur Délégué à partir de 1988. Nicole Hardenne occupa divers mandats d'administrateur notamment dans les secteurs des assurances, de la grande distribution, et de la banque. Actuellement elle est administrateur du Groupe Josi, du Groupe LVI (Carmeuse) et de divers groupes privés.						
Jacqueline Mayence	1932					2008
Jacqueline Mayence est licenciée en sciences politiques et diplomatique UCL. Elle a été Secrétaire d'Etat à la Coopération et au Développement. Elle est sénateur honoraire. Elle a été administrateur de sociétés actives dans divers domaines, notamment l'assurance..						
S.F.A. représentée par Philippe Croonenberghs	N.A.					2006
Jean-Philippe Waterschoot	1963					2006
Ingénieur civil – faculté des Sciences Appliquées ULB (ICME 88), Jean-Philippe Waterschoot débute sa carrière à Lubumbashi au sein du groupe TEXAF en 1989. Ayant respectivement occupé divers postes opérationnels à l'usine textile UTEXAFRICA, il en était l'Administrateur Directeur Général jusqu'au moment de l'apport de la branche textile à CONGOTEX. Il est chargé de superviser les diverses participations du groupe en RDC ainsi que de l'analyse de nouveaux projets. Il est Vice-Président de l'Ecole Belge de Kinshasa, et Président de la Table Ronde.						
Albert Yuma Mulimbi	1955					2006
Maître en sciences économiques appliquées UCL, Albert Yuma a, depuis 1983, gravi tous les échelons hiérarchiques d'UTEXAFRICA jusqu'au poste d'Administrateur Directeur Général qu'il partage avec Jean-Philippe Waterschoot. Il est chargé de superviser les diverses participations du groupe en RDC ainsi que de l'analyse de nouveaux projets. Homme influent en RDC, Albert Yuma est administrateur de la Banque Centrale du Congo, administrateur et membre du comité de direction de la Fédération Patronale du Congo (FEC), ainsi que de la Chambre de Commerce Belgo-Congolaise.						

DIRECTION

Philippe Croonenberghs	Administrateur Délégué TEXAF
Etienne Janne d'Othée	Directeur Financier TEXAF
Jean-Philippe Waterschoot	Administrateur Directeur Général d'UTEXAFRICA chargé de la supervision des activités et projets en RDC
Albert Yuma Mulimbi	Administrateur Directeur Général d'UTEXAFRICA chargé de la supervision des activités et projets en RDC
Freddy Vandenhaute	Directeur Général CARRIGRES

COMMISSAIRE

PricewaterhouseCoopers
Réviseurs d'Entreprises SCCRL
représentée par Robert Peirce
nommée jusqu'en 2007

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration était composé en 2004 de 10 administrateurs, dont 4 indépendants et 3 exécutifs.

Les administrateurs sont nommés pour une période de trois ans, renouvelable.

Il est proposé à l'Assemblée de porter le nombre d'administrateurs de dix à onze et de nommer un administrateur indépendant non-exécutif.

En 2004 le Conseil s'est réuni à cinq reprises. Sur l'ensemble des réunions en moyenne 7 administrateurs ont été présents.

Lors de ces réunions, outre les sujets qui sont obligatoires en vertu des dispositions légales, tels que l'établissement des comptes, du rapport annuel et du rapport semestriel ou de la préparation de l'Assemblée Générale des actionnaires, le Conseil a traité en substance les sujets principaux suivants :

- L'évolution des pourparlers avec le groupe CHA TEXTILES
- Les budgets et leur suivi
- Le plan de restructuration chez UTEXAFRICA
- Le chantier IAS/IFRS
- Le morcellement de divers titres immobiliers en RDC
- Des projets d'investissements

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISES (CODE LIPPENS)

Le Conseil a pris connaissance des recommandations du Code Lippens.

Il établira au courant de l'exercice 2005 une charte sur le modèle de ce Code. Cette charte confirmera l'adhésion de TEXAF aux 9 principes ainsi qu'à la majeure partie de ses dispositions et lignes de conduite. Les seules exceptions seraient celles justifiées par la taille de TEXAF ou par la spécificité de son environnement.

Plusieurs dispositions sont déjà d'application chez TEXAF : il en est ainsi du nombre d'administrateurs indépendants et des administrateurs exécutifs. Un comité de rémunération existe.

Le Conseil souhaite d'ores et déjà donner suite aux recommandations du Code pour ce qui concerne le Comité d'Audit. A cet effet il est proposé de nommer comme administrateur indépendant et non-exécutif Monsieur Christophe Evers. Il sera plus particulièrement chargé des tâches de l'audit interne tant en Belgique qu'au Congo avec Madame Nicole Hardenne.

Monsieur Evers est né en 1960. Il est ingénieur commercial Ecole de Commerce Solvay. Il était directeur financier et membre du comité de direction chez Cobepa jusqu'en 2001. Il devient ensuite membre du comité de direction des services postaux belges.

Depuis 2004 il est consultant et partenaire dans une banque d'affaires. Christophe Evers est professeur à la Solvay Business School. Il est l'auteur de nombreuses publications financières et il est membre actif de l'Association Belge des Analystes Financiers.

La composition des différents comités sera revue à la lumière du Code.

REMUNERATIONS DU MANAGEMENT

Le Comité de rémunérations est actuellement composé de Messieurs Henri Vander Eycken, Bernard de Gerlache et Philippe Croonenberghs (sauf pour les points le concernant).

Le Comité décide des rémunérations de la direction et des cadres. La rémunération de l'Administrateur Délégué est fixée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de rémunérations. Cette rémunération a été fixée lors du Conseil d'Administration du 19 novembre 2002 et comprend une rémunération fixe de 165.000 €/an ainsi qu'une assurance groupe de 65.000 €/an et une assurance hospitalisation. A cette rémunération au titre d'indépendant s'ajoute l'utilisation d'un véhicule de société.

Le coût global (avantages compris) des 2 autres administrateurs exécutifs salariés (qui sont établis en RDC) s'élève à 363.000 € auquel est venu s'ajouter en 2004 des primes pour un montant total de 29.620 €.

REMUNERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2004 le montant total des émoluments des administrateurs s'est élevé à 28.000 €.

Le Vice-Président bénéficie de l'utilisation d'une voiture. Cet avantage lui a été accordé par le Conseil d'Administration du 24 août 2004.

Hormis un prêt à long terme consenti par UTEXAFRICA en 2003 à Monsieur Albert Yuma Mulimbi, administrateur de TEXAF, il n'a été consenti ni options, ni titres, ni avances aux Administrateurs.

AGENDA

- 26 avril 2005 : Assemblée Générale Annuelle
- fin août 2005 : Publication des résultats semestriels
- février 2006 : Publication des résultats annuels 2005
- 25 avril 2006 : Assemblée Générale Annuelle

SITE INTERNET

Le site Internet de TEXAF est opérationnel depuis le mois d'avril 2004 (<http://www.texaf.be/>)

Ce site contient toutes les informations que les actionnaires sont en droit de pouvoir consulter de manière conviviale :

- la mission de TEXAF
- l'historique de la société
- son actionnariat
- l'organigramme des filiales
- son Conseil d'Administration
- les rapports annuels depuis 2000
- les statuts
- les communiqués de presse depuis 1997
- divers articles publiés
- un lien vers Euronext pour la cotation de TEXAF
- les contacts

Le site permet de s'abonner aux publications officielles de la société.

Le site de TEXAF offre la possibilité d'accéder à de nombreux sites qui intéressent les investisseurs en RDC.

DONNEES CONSOLIDEES

VALORISATION COMPTABLE

 Nombre de titres émis **318,933**

(en milliers EUR)	31.12.00	31.12.01	31.12.02	31.12.03	31.12.04
Capitaux propres	72	(819)	3.164	3.574	4.179
Par titre (en EUR)	0,22	(2,57)	9,92	11,21	13,10
Actifs nets au Congo	852	810	795	1.620	3.408
Par titre (en EUR)	2,67	2,54	2,49	5,08	10,68
Engagements hors bilan au Congo	5	-	-	304	-
Par titre (en EUR)	0,02	-	-	0,95	-
Résultats nets	(8.809)	(891)	5.176	410	605
Par titre (en EUR)	(27,62)	(2,79)	16,23	1,28	1,90

DECOMPOSITION DU RESULTAT

(en milliers EUR)	31.12.00	31.12.01	31.12.02	31.12.03	31.12.04
Ventes et prestations	149	335	805	883	1.251
Coût des ventes et prestations	(644)	(762)	(703)	(666)	(796)
Résultats d'exploitation	(495)	(427)	102	217	455
Produits financiers	29	263	61	44	29
Charges financières	(1.449)	(233)	(64)	(1)	(2)
Résultat courant	(1.915)	(397)	99	260	482
Résultat exceptionnel	(6.910)	(153)	5.095	150	122
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	16	(340)	(18)	-	-
Impôt					1
Résultat net	(8.809)	(890)	5.176	410	605

MISSION DE LA SOCIETE

Texaf est une société holding cotée sur Euronext ayant une vocation industrielle, financière et foncière en République Démocratique du Congo.

La vocation historique de Texaf est industrielle et est destinée à être maintenue et intensifiée.

Les actifs de Texaf existant en RDC (textile, carrière, construction, mécanique, plantations de coton) font l'objet d'une importante réhabilitation qui va de pair avec le plan de reconstruction économique du Congo et de la réinsertion du pays dans l'économie mondiale.

Texaf a en outre le souhait de jouer un rôle important dans la relance du Congo en devenant l'opérateur de nouveaux projets d'investissements en RDC.

Bénéficiant d'une bonne connaissance du terrain, de la population et de ses dirigeants et ayant d'autre part démontré sa capacité de faire face aux événements successifs qui ont secoué le Congo, Texaf a le projet d'intéresser des investisseurs étrangers à des prises de participations financières majoritaires ou minoritaires dans les secteurs productifs (infrastructures, minier, agro-industriel, forestier, énergie, tourisme) et ayant des rendements élevés sur investissements. Texaf peut à cet effet utiliser sa capacité d'appel au marché des capitaux soit directement soit indirectement par la création de fonds spécifiques opérés par Texaf.

Disposant d'un important patrimoine foncier et immobilier, Texaf a décidé de viabiliser et de transformer une partie de ce patrimoine disponible grâce à un développement équilibré et diversifié tant en bureaux qu'en résidentiel adapté à plusieurs catégories de revenus.

Texaf a la volonté d'assumer les trois vocations décrites ci-dessus de la manière suivante :

- *en s'inscrivant résolument dans le secteur formel de l'économie*
- *en pratiquant une politique de bonne gouvernance vis-à-vis de tous les acteurs de la vie économique et sociale*
- *en favorisant les partenariats avec des opérateurs locaux et en associant des hauts cadres locaux et expatriés à la bonne marche des affaires.*
- *en privilégiant tout projet créateur de valeur.*
- *en maintenant la cotation des actions TEXAF sur Euronext et en favorisant des mesures qui permettent d'améliorer la liquidité des titres.*

L'année 2004 a été marquée par la préparation du projet CONGOTEX regroupant les activités textiles d'UTEXAFRICA et de CHA TEXTILES et qui a vu le jour le 1^{er} mars 2005. Simultanément IMMOTEX est devenue propriétaire des bâtiments industriels qui abritent ces activités textiles. Le processus menant à ce résultat s'est déroulé tout au long de l'année 2004. Ses étapes en sont :

- La signature le 19 avril de diverses conventions entre TEXAF, sa filiale textile UTEXAFRICA et le groupe CHA TEXTILES. Au terme de cet accord un nouveau groupe, regroupant les activités textiles de UTEXAFRICA et du groupe CHA en RDC, verra le jour.
- Le 15 juillet est constituée la société CONGOTEX qui servira à regrouper les activités textiles de UTEXAFRICA et de CHA TEXTILES.
- Le 6 août la société IMMOTEX est également constituée. Celle-ci regroupera les immeubles industriels qui abriteront l'activité de CONGOTEX.
- Le 31 décembre, le Conseil des Ministres congolais approuve diverses mesures fiscales, douanières et tarifaires qui visent à soutenir CONGOTEX. Un décret Présidentiel viendra renforcer quelques jours plus tard les dispositions prises par le Gouvernement congolais.

- Le 1^{er} mars 2005 CONGOTEX augmente son capital et devient opérationnelle. Désormais les groupes TEXAF et CHA TEXTILES ont réuni leurs pôles textiles en RDC.

Les autres faits marquants de l'année 2004 sont :

- Le 27 avril une Assemblée Extraordinaire de TEXAF met les statuts à jour.
- En avril également le site Internet de TEXAF voit le jour : <http://www.texaf.be/>
Outre les données de la société, ce site permet d'accéder à diverses sources d'information relatives au Congo.
- En décembre : début d'occupation des 9 appartements à Kinshasa dont la construction a été entreprise par TEXAF S.A. en 2003. Toutes les surfaces ont été louées avant la fin des travaux.
- Les 6 villas de TEXAF S.A. dont la construction a été entreprise début 2004, sont louées au cours du premier trimestre 2005.

*
* *

Les programmes de financement mis en place en RDC par les organismes internationaux font sentir les premiers effets sur l'économie locale qui, selon les prévisions faites en août 2004, aura connu une croissance de 6,3%. Cette croissance devrait connaître une nouvelle hausse en 2005. Rappelons que, pas plus tard qu'en 1999, cette croissance était encore négative (-4,4%) tandis que sur la même période l'inflation a pu être ramenée de 443% à 12,5% (Source : World Development Indicators Database, August 2004 - World Bank Group).

Il est généralement admis que de nombreux projets d'investissements ne connaîtront une réalisation qu'après les élections prévues en 2005. Fin 2004 la Banque Mondiale a approuvé 86 prêts à la RDC pour un montant total de 3,62 milliards \$. Seuls des problèmes éventuels de capacités disponibles en RDC pourraient entraver la croissance.

TEXAF s'est préparée à jouer un rôle important dans cette relance. Elle y dispose des structures, du potentiel humain et de la connaissance du terrain.

*
* *

UTEXAFRICA

Les ventes textiles d'UTEXAFRICA se sont stabilisées au niveau particulièrement bas de 2003.

Outre les causes externes à l'entreprise, dont la concurrence du marché informel, UTEXAFRICA a particulièrement souffert de l'absence de fonds de roulement ce qui a eu pour effet d'entraver la production.

Courant 2004 un nouveau plan d'assainissement a entraîné la suppression de près de 700 postes de travail.

La perte nette s'élève à 6 millions € comparée à 5,9 millions € en 2003. Cette perte comprend cependant des charges d'intérêts sur des dettes envers TEXAF à hauteur de 0,8 million € qu'Utexafica n'a, pas plus que les années antérieures, été en mesure d'honorer ainsi que des amortissements de 3 millions €.

Face à cette situation devenue structurelle, la continuité de l'entreprise était gravement compromise. Diverses solutions ont été étudiées, dont la fermeture.

Finalement le choix s'est porté sur une alliance avec le groupe CHA TEXTILES qui est fort actif dans divers pays d'Afrique de l'Ouest et qui avait exprimé le souhait de s'implanter sur l'énorme marché potentiel que représente la RDC.

Pour CHA cette alliance avec UTEXAFRICA, une entreprise en vue de la place, constitue une opportunité unique de pénétrer le marché en RDC.

Pour le groupe TEXAF il s'agit de donner à UTEXAFRICA un nouvel élan mais également de s'allier en RDC avec un groupe d'investisseurs puissant et d'apporter ainsi une solution au maintien de l'emploi. Les autorités congolaises ont bien saisi cette double opportunité et elles ont accordé au projet tous les avantages qu'elles étaient en mesure de pouvoir consentir.

Ainsi est née CONGOTEX dans laquelle on retrouve d'une part l'activité textile d'UTEXAFRICA et d'autre part les actifs de CPA, l'usine de production de wax qu'avait acquis CHA il y a quelques années et aujourd'hui en veilleuse.

Sous CONGOTEX est né un groupe textile appelé à développer à côté des produits classiques d'UTEXAFRICA (pagnes, produits para-médicaux, uniformes) l'impression locale de wax, le haut de gamme en matière d'habillement traditionnel féminin.

Le 1er mars 2005 plusieurs opérations ont eu lieu :

- Augmentations du capital de Congotex :
 - Un apport par UTEXAFRICA d'équipements et du fonds de roulement de son activité textile.
 - Un apport par le groupe CHA d'équipements de l'usine textile congolaise CTP (anciennement CPA)
 - Une augmentation de capital de 2 millions \$ dont 0,5 million souscrit par TEXAF
 - Outre ces apports en capital, le groupe CHA a consenti une avance subordonnée de 1 million \$.
- Augmentation du capital d'Immotex :
 - Un apport par UTEXAFRICA de terrains et immeubles industriels qui abritent l'activité textile : 14 ha
 - Un apport par CHA de terrains et immeubles ainsi que d'une villa : 108 ha
- Création par le groupe CHA d'une société de distribution de produits textiles, CTD dans laquelle CONGOTEX détient 49%.

Aux termes de ces opérations UTEXAFRICA détient 35% de CONGOTEX et 50% d'IMMOTEX, tandis que Texaf détient directement 8,75% de CONGOTEX. Il est prévu que Texaf recèdera sa participation au cas où un investisseur financier souhaite participer au projet Congotex.

Après la création de CONGOTEX, UTEXAFRICA subsiste en tant que telle mais n'a pour l'instant qu'une activité immobilière. UTEXAFRICA continuera à développer son pôle immobilier formé par les bâtiments résidentiels, industriels et bureaux qui n'ont pas été apportés à IMMOTEX. Ses revenus nets devraient désormais pouvoir être affectés au remboursement de sa dette envers TEXAF.

SOCIETES COTONNIERES

Depuis 1998 les 2 sociétés cotonnières situées à Uvira et à Kongolo étaient inaccessibles par fait de guerre. En 2004 nous avons pu constater sur place les dégâts dus aux pillages à Kongolo. A ce jour la région d'Uvira n'est pas accessible. Par ailleurs notre partenaire, le groupe Dagrís, n'envisage pour l'instant pas de retour en RDC.

La Cotonnière du Kasai et du Maniéma est en veilleuse.

Début 2005 le gouvernement congolais et la Banque Mondiale ont lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la relance de la filière cotonnière.

Le Conseil est d'avis que cette relance relève d'abord de l'Etat encadré par des organismes de coopération internationale notamment en rétablissant les voies de communication..

CARRIGRES

Le tonnage de grès vendu à connu une nouvelle et forte hausse (+32%) grâce à la poursuite des travaux routiers entamés depuis 2001.

L'amélioration sensible des prix de revient suite aux investissements réalisés depuis quelques années va de pair avec une forte pression sur les prix de vente. S'ajoute à cela l'effet négatif du taux \$/€ de sorte que cette hausse des ventes n'a eu qu'un effet faible sur la hausse du chiffre d'affaires, exprimé en € (+8%).

Le résultat demeure cependant largement positif, malgré la forte augmentation de la charge d'amortissement.

ANAGEST

Le groupe Texaf est, aux côtés du groupe Atenor, l'un des anciens actionnaires de Comectrik, société nationalisée en 1974. Suite à cette nationalisation est née une créance sur l'Etat congolais. C'est Anaphor Venture (anciennement Belectric) qui avait été mandaté par l'ensemble des créanciers pour récupérer cette créance.

En 1995 Belectric a réussi à obtenir de l'Etat congolais une première compensation sous la forme d'une rétrocession d'un immeuble à Kinshasa dans lequel

TEXAF perçoit sa part de loyers. Depuis cette première indemnisation, le groupe Atenor a pu obtenir une deuxième tranche de rétrocession sous forme de 3 immeubles appartements situés au centre de Kinshasa. L'Etat s'est réservé une participation de 30% dans la société immobilière Alta-Invest créée à cet effet. A ce jour Alta-Invest n'a pas encore obtenu la libre disposition des revenus locatifs. Les négociations avec l'Etat congolais n'ont pas encore abouti.

En compensation d'une partie de sa créance, Texaf possède 13,6% d'Anagest qui contrôle Alta-Invest.

MECELCO

L'atelier de construction mécanique à Lubumbashi a pu remporter quelques commandes qui lui ont permis de survivre.

La société a soumissionné en association avec deux partenaires pour un projet important de construction d'un pont financé par la coopération belge : 2,3 millions €.

La société continue à faire face à une situation financière particulièrement difficile, suite aux engagements non honorés par Gécamines sur qui MECELCO détient une créance de plus de 6 millions de dollars US. L'attribution du projet de construction du pont constituerait une étape importante dans l'effort de relance. Hormis son activité traditionnelle d'entretien et de réparations de wagons, Mecelco offre des perspectives intéressantes en cas de reprise du secteur minier : construction de cuves, de charpentes, etc.

ACTIVITES IMMOBILIERES

Le site autour de l'usine textile comprend des immeubles appartenant à UTEXAFRICA, à TEXAF et à COTEX. Sa localisation située aux portes de Kinshasa est fort recherchée. En 2004 les loyers ont été revus à la hausse. Le taux d'occupation des habitations louées est proche de 100%, tandis que les bâtiments industriels, rénovés à la demande, attirent de plus en plus de sociétés qui viennent y aménager des bureaux. En 2004 TEXAF a investi 1,5 millions € et 0,5 million € en 2003.

Début 2004, 6 nouvelles villas ont été mises en chantier et la transformation d'un immeuble industriel désaffecté en 9 appartements a été poursuivie. Ces travaux ont connu quelque retard. En décembre 2004 les locataires ont pu s'installer dans les nouveaux appartements, tandis que les locataires des 6 nouvelles villas ont emménagé au cours du premier trimestre 2005.

Divers autres projets immobiliers sont encore au stade de l'étude.

Suite au transfert des activités textiles, seule une trentaine de personnes sont maintenues sous contrat d'emploi UTEXAFRICA et COTEX. Cette équipe est affectée à l'activité immobilière de COTEX, d'UTEXAFRICA et de TEXAF sous la direction générale composée de Messieurs Jean-Philippe Waterschoot et Albert Yuma. Ceux-ci sont désormais également chargés du suivi des autres sociétés, dont CONGOTEX dans laquelle ils continuent à jouer un rôle actif ainsi qu'à la recherche et l'étude de nouveaux projets d'investissement en RDC, pour compte du groupe TEXAF.

En août 2004 le groupe a fait l'objet d'une tentative de spoliation de terrains à Kinshasa.

COTEX

Cotex, filiale à 100% de TEXAF depuis 2003, possède 16.000 m² de hangars et de surfaces de bureaux. Ces hangars ont pratiquement tous été rénovés et mis en location. Le taux d'occupation est satisfaisant.

IMBAKIN

Ce dossier n'a pas connu d'évolution significative au cours de l'année écoulée.

ETATS FINANCIERS

En 2004 le périmètre de consolidation n'intègre que la seule TEXAF S.A. Les comptes des filiales congolaises ne sont pas consolidés étant donné les restrictions quant au transfert de la devise congolaise, les différences dans les méthodes d'évaluation et des raisons techniques qui empêchent l'établissement des comptes consolidés dans un délai acceptable.

ACTIFS IMMOBILISES

Les immobilisations corporelles ont augmenté de quelque 1.657.706 € provenant principalement des investissements réalisés à Kinshasa dans la construction de logements résidentiels haut de gamme.

La diminution des immobilisations financières résulte principalement d'un remboursement de créances de CARRIGRES.

TEXAF S.A. détient des créances sur UTEXAFRICA à hauteur de 28,5 millions €, entièrement réduites de valeur. Suite à la vocation devenue immobilière d'UTEXAFRICA, il est désormais possible d'envisager des remboursements.

ACTIFS CIRCULANTS

Les immeubles destinés à la vente concernent le parc résidentiel à Sautour – Philippeville. Une seule parcelle a été vendue au cours de l'exercice écoulé.

Les créances commerciales concernent des prestations facturées le 31 décembre à COTEX.

Les placements de trésorerie ont diminué de 1.050.000 €, somme qui a été injectée dans les investissements immobiliers.

DETTES

L'augmentation des dettes (€ 224.293) provient principalement, d'une part, de garanties locatives perçues dans le cadre des nouveaux logements construits et, d'autre part, de loyers 2005 reçus d'avance.

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires est constitué de loyers à hauteur de 517.000 € et de prestations diverses facturées aux filiales pour le solde. Grâce aux loyers d'une partie des nouveaux investissements, ce chiffre d'affaires est en augmentation de 46%.

Le coût des ventes et prestations a augmenté de 20%, principalement suite aux frais liés aux revenus locatifs.

L'ensemble du résultat d'exploitation a augmenté de 110% par rapport à l'exercice 2003.

RESULTAT FINANCIER

Les revenus financiers sont le résultat des placements de trésorerie à très court terme. La diminution de ces revenus s'explique par une diminution équivalente de la trésorerie moyenne de l'exercice 2004 par rapport à 2003.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel concerne uniquement une reprise de réduction de valeur sur la créance CARRIGRES.

COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux de l'exercice 2004 présentent un bénéfice de 605.522 € que nous proposons de reporter sur l'exercice suivant.

Le résultat reporté constitue donc une perte ramenée de 12.464.662 à 11.859.140 €. Les fonds propres s'élèvent à 4.179.421 €.

Les comptes sociaux faisant état d'une perte reportée, le Conseil d'Administration, en application de l'article 96 du Code des Sociétés, doit justifier des règles comptables de continuité. Eu égard à la structure du bilan de Texaf, à sa situation bénéficiaire les trois exercices écoulés et aux perspectives encourageantes, le Conseil d'Administration estime que l'application des règles comptables de continuité est justifiée.

IAS/IFRS

Conformément aux dispositions réglementant les sociétés cotées, Texaf a entrepris les travaux de conversion de ses comptes selon les normes IFRS. Une de ces normes (IAS 27) prévoyait que les comptes des filiales devraient être exclus de la consolidation s'il existait des restrictions durables au transfert de devises en dehors de la République Démocratique du Congo. Cette disposition a été abrogée et publiée le 29 décembre 2004 de sorte que la consolidation des comptes des filiales congolaises s'impose désormais. Conformément aux règles comptables belges ce n'était pas le cas. La tâche est particulièrement difficile à cause

de l'environnement particulier dans lequel évoluent les filiales congolaises. Ceci entraînera un retard dans la mise en œuvre sans pour autant remettre en cause la clôture des comptes 2005 sous IFRS.

La nouvelle société, CONGOTEX, qui a repris ses activités textiles au 1^{er} mars 2005, devra être consolidée par équivalence selon les normes IFRS.

Texaf estime ne pas être en mesure de présenter des chiffres comparatifs pour 2004 en raison des difficultés de pouvoir intégrer les résultats de l'activité textile sous le référentiel IFRS en 2004.

Par contre Texaf pense être en mesure de consolider à partir de 2005 par intégration globale ses filiales dont le métier est immobilier car ces comptes sont plus légers et plus facilement convertibles selon les normes IFRS.

PERSPECTIVES 2005

La situation de l'entreprise s'est modifiée suite à son apport, le 1^{er} mars 2005, de sa branche d'activité textile d'UTEXAFRICA en CONGOTEX, la société créée conjointement par UTEXAFRICA, TEXAF et le groupe CHA.

Certains ajustements pourraient encore être opérés entre UTEXAFRICA et CONGOTEX dans la mesure où il s'avèrerait que les actifs apportés par UTEXAFRICA en CONGOTEX devraient être complétés pour garantir un apport en fonds de roulement positif à la date de l'augmentation de capital. Le Conseil pense que le risque de devoir opérer des corrections significatives dans cette perspective serait limité.

Depuis le 1^{er} mars 2005 les revenus locatifs du patrimoine immobilier résidentiel d'Utexafrika, qui n'a pas été apporté en CONGOTEX, n'alimentent plus la trésorerie déficitaire de l'usine textile et pourraient dès lors être affectés au remboursement des créances que détient TEXAF sur sa filiale.

L'application des normes IFRS au sein des diverses entités du groupe aura un impact sur les postes du bilan en 2005. Cet impact sera vraisemblablement positif.

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, il n'est donc pas raisonnable d'avancer à ce stade des résultats

pour l'exercice en cours. Tout au plus peut-on mesurer une prévision de l'exercice 2005 sur une base similaire à celle de 2004. Cet exercice pro-forma établi de manière prudente montre un potentiel de résultat 2005 en croissance substantielle.

EMOLUMENTS PAYES AU COMMISSAIRE

Outre les émoluments payés au commissaire pour sa mission de contrôle et fixés lors de sa nomination par l'assemblée générale de 2004 à 13.000 € par an, des prestations spéciales pour des missions ponctuelles lui ont été payées à hauteur de 4.800 €.

NOMINATIONS

Les mandats de Madame Jacqueline Mayence, Messieurs Henri Vander Eycken, Philippe Croonenberghs et Jacques Eloy arrivent à échéance. Ils se représentent aux suffrages pour une nouvelle période de trois ans.

Nous proposons également la candidature de Monsieur Christophe Evers en tant qu'administrateur indépendant et non-exécutif pour une période de trois ans.

Nous proposons de porter le montant de rémunération global annuel de 35.000 € à 40.000 € au maximum, à répartir entre l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Les mandats de Messieurs Vander Eycken, Croonenberghs, Yuma Mulimbi et Waterschoot sont exercés à titre gratuit.

Le Conseil d'Administration

TEXAF

Société Anonyme

Rapport financier

Comptes annuels consolidés

ACTIF (€)	31.12.2004	31.12.2003
ACTIFS IMMOBILISES	3.309.135	1.692.189
IV. Immobilisations corporelles	2.549.533	891.827
A. Terrains et constructions	2.448.504	820.385
B. Installations machines et outillage	7.334	11.645
C. Mobilier et matériel roulant	93.695	59.797
D. Location-financement	-	-
V. Immobilisations financières	759.602	800.362
C.. Autres immobilisations financières	759.602	800.362
1. <i>Actions et parts</i>	710.388	696.960
2. <i>Créances et cautionnements</i>	49.214	103.402
ACTIFS CIRCULANTS	1.415.529	2.213.784
VII. Stock et commandes en cours	94.166	95.228
A. Stocks	94.166	95.228
5. <i>Immeubles destinés à la vente</i>	94.166	95.228
VIII. Créances à un an au plus	245.145	121.451
A. Créances commerciales	200.453	74.760
B. Autres créances	44.692	46.691
IX. Placements de trésorerie	900.000	1.950.000
B. Autres placements	900.000	1.950.000
X. Valeurs disponibles	176.218	43.822
XI. Comptes de régularisation	-	3.283
TOTAL DE L'ACTIF	4.724.664	3.905.973

PASSIF (€)	31.12.2004	31.12.2003
CAPITAUX PROPRES	4.179.421	3.573.899
I. Capital	4.743.686	4.743.686
A. Capital souscrit	4.743.686	4.743.686
II. Primes d'émission	3.113.047	3.113.047
IV. Réserves	(3.677.312)	(4.282.834)
PROVISIONS	5.208	16.332
IX. A. Provisions pour risques et charges	5.208	16.332
4. <i>Autres risques et charges</i>	5.208	16.332
DETTES	540.035	315.742
X. Dettes à plus d'un an	191.612	90.488
D. Autres dettes	191.612	90.488
XI. Dettes à un an au plus	256.950	214.022
B. Dettes financières	-	16.426
2. <i>Autres emprunts</i>	-	16.426
C. Dettes commerciales	6.039	4.662
1. <i>Fournisseurs</i>	6.039	4.662
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	44.522	6.300
1. <i>Dettes fiscales</i>	30.976	-
2. <i>Rémunérations et charges sociales</i>	13.546	6.300
F. Autres dettes	206.389	186.634
XII. Régularisations	91.473	11.232
TOTAL DU PASSIF	4.724.664	3.905.973

(€)	2004	2003
I. Ventes et prestations		
A. Chiffre d'affaires	1.250.942	854.532
B. Variation de stocks	(1.063)	-
C. Autres produits d'exploitation	1.000	28.807

	1.250.879	883.339
II. Coût des ventes et prestations		
A. Approvisionnements et marchandises	-	7.945
B. Services et biens divers	553.896	493.619
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	142.577	122.130
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles	61.836	33.981
G. Autres charges d'exploitation	37.313	8.528

	795.621	666.203
III. Bénéfice (perte) d'exploitation	455.258	217.136
IV. Produits financiers		
A. Produit des immobilisations financières	-	-
B. Produit des actifs circulants	29.103	41.600
C. Autres produits financiers	15	1.910

	29.118	43.510
V. Charges financières		
A. Charge des dettes	232	134
C. Réductions de valeur sur actif circulant (reprises)	-	-
D. Autres charges financières	1.549	960

	1.781	1.094
VI. Bénéfice courant (perte courante) avant impôt	482.595	259.552

(€)	2004	2003
VI. Bénéfice courant (perte courante) avant impôt	482.595	259.552
VII. Produits exceptionnels		
C. Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	121.688	-
E. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	-	177.262
F. Autres produits exceptionnels	-	1

	121.688	177.263
VIII. Charges exceptionnelles		
C. Réductions de valeur sur immobilisations financières	-	13.706
D. Provisions (reprises) pour risques et charges exceptionnels	-	3.496
E. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	-	9.972
F. Autres charges exceptionnelles	-	-

	-	27.174
IX. Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts	604.283	409.641
XI. Impôt sur le résultat	1.239	-
XII. Bénéfice (perte) de l'exercice	605.522	409.641
XIII. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	-	-
XIV. Résultat consolidé	605.522	409.641

(€)	31.12.2004	31.12.2003
A. SOURCES DE FONDS		
Résultat net	605.522	409.641
Plus Amortissements	61.836	33.981
Réductions de valeur (Reprises)	(121.688)	13.706
Provision pour risques et charges	(11.124)	3.496
	534.546	460.824
Liquidation participations	-	244.541
Garanties locatives	101.124	46.325
Recouvrement créance L.T.	175.875	67.500
Autres provisions	-	1.857
	811.545	821.047
B. EMPLOIS DE FONDS		
Avance Imbakin	-	1.706
Acquisition immobilisations corporelles	1.719.541	662.277
Acquisitions immobilisations financières	13.428	12.000
	1.732.969	675.983
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET	(921.424)	145.064
Composée de la variation des éléments suivants :		
Stocks	(1.062)	(7.945)
Créances à un an au plus	123.694	104.519
Placements de trésorerie	(1.050.000)	0
Valeurs disponibles	132.396	(98.924)
Régularisation actif	(3.283)	(3.792)
	(798.255)	(6.142)
Moins :		
Dettes LT échéant dans l'année	-	-
Dettes financières	(16.426)	(122.334)
Dettes commerciales	1.377	(20.743)
Dettes fiscales, sociales et salariales	38.222	(7.133)
Autres dettes	19.755	(948)
Régularisation passif	80.241	(48)
	123.169	(151.206)

I. CRITERES DE CONSOLIDATION

Critères d'application des méthodes de consolidation

Sont consolidées par intégration globale, les participations dans les sociétés à portefeuille et dans les sociétés de gestion de patrimoines immobiliers dans lesquelles Texaf détient directement ou indirectement au moins 50 % des droits de vote, pour autant que la valeur de la participation atteigne au moins 500.000 €. La méthode de l'intégration globale consiste dans l'addition, poste par poste, des différents éléments des bilans et des comptes de résultats des sociétés consolidées, après retraitement éventuel en vue d'uniformiser les règles d'évaluation et les méthodes de comptabilisation, et après élimination des créances et dettes réciproques ainsi que des résultats réalisés à l'intérieur du groupe.

Sont mises en équivalence les participations dans les sociétés à portefeuille et dans les sociétés de gestion de patrimoines immobiliers dans lesquelles Texaf détient directement ou indirectement entre 20 % et 50 % des droits de vote, pour autant que la valeur de la participation atteigne au moins 500.000 €.

Par la méthode de mise en équivalence, on remplace, dans les comptes de la société-mère, la valeur comptable des titres des sociétés mise en équivalence et les dividendes encaissés de ces mêmes sociétés, respectivement par la quote-part dans leurs fonds propres et dans leurs résultats, après retraitement éventuel en vue d'uniformiser les règles d'évaluation et les méthodes de comptabilisation.

Périmètre de consolidation

Les sociétés congolaises sont exclues du périmètre de consolidation étant donné l'environnement économique et monétaire instable ainsi que leurs différences dans les méthodes d'évaluation.

Ne sont donc repris temporairement dans les comptes consolidés de TEXAF, que les seuls comptes statutaires de TEXAF, S.A.

II. FILIALES EXCLUSIVES

B. Filiales et sous-filiales non consolidées

	N° identification	Fraction du capital détenue (en %)	Motif de l'exclusion ¹
Congotex SPRL Avenue Colonel Monjiba, Kinshasa (R.D.Congo)		100,00	e
Cotex SCARL Avenue Colonel Monjiba, Kinshasa (R.D.Congo)		100,0	e
Estagrigo SCARL Avenue Colonel Monjiba, Kinshasa (R.D.Congo)		99,84	e
Gold and Textile Export SCARL Avenue Colonel Monjiba, Kinshasa (R.D.Congo)		99,6	e
Imbakin (en liquidation) SCARL Avenue Colonel Monjiba, Kinshasa (R.D.Congo)		100,00	e
Immotex SPRL Avenue Colonel Monjiba, Kinshasa (R.D.Congo)		100,00	e
Mecelco SCARL Avenue Kigoma, Lubumbashi (R.D.Congo)		50,26	e
La Cotonnière SCARL Avenue Colonel Monjiba, Kinshasa (R.D.Congo)		59,4	e
Utexafrika SCARL Avenue Colonel Monjiba, Kinshasa (R.D.Congo)		99,6	e

¹ Motif de l'exclusion :

- a. entreprise d'importance négligeable (art. 107 de l'A.R. du 30 janvier 2001)
- e. participation au Congo, non consolidée étant donné l'instabilité monétaire et les différences de méthodes d'évaluation.

IV. ENTREPRISES REPRISES OU NON SELON LA METHODE DE MISE EN EQUIVALENCE
B. Filiales et sous-filiales non mises en équivalence

	N°identification	Fraction du capital détenue (en %)	Motif de l'exclusion ¹
Carriaf (en liquidation) S.A. Boulevard Général Jacques 26, 1050 Bruxelles	BE 403.206.828	48,80	a
Carrigrès SCARL BP 4721, Kinshasa (R.D.Congo)		48,81	e
La Cotonnière du Lac SCARL Avenue Colonel Monjiba, Kinshasa (R.D.Congo)		50,00	e
Compagnie Cotonnière Congolaise Kongolo (R.D.Congo)		50,00	e

¹ Motif de l'exclusion :

- a. entreprise d'importance négligeable (art. 107 A.R. 30 janvier 2001)
- e. participation au Congo, non consolidée étant donné l'instabilité monétaire et les différences de méthodes d'évaluation.

V. AUTRES ENTREPRISES

	N°identification	Fraction du capital détenue (en %)	Comptes annuels arrêtés le	Unité monétaire	Fonds propres (000)	Résultat net (000)
Maintenance du Matériel Roulant (MMR) Lubumbashi (R.D.Congo)		12,00	-		-	-
Anagest Chaussée de Louvain 710, 1030 Bruxelles	BE 473.697.025	13,60	31.12.2003	EUR	3.428	(9)

VI. REGLES D'EVALUATION

Ecarts de consolidation

La différence éventuelle, constatée entre le prix d'acquisition d'une participation dans une société entrant dans la consolidation, et la quote-part correspondante dans les fonds propres de cette société, à la date de l'acquisition, donne lieu, dans la mesure du possible, à un retraitement des comptes à consolider. Toutefois, dans le cas où cette différence ne peut être attribuée, totalement ou partiellement, à certains postes de l'actif ou du passif, l'écart qui subsiste est repris dans le bilan consolidé sous la rubrique "Ecart de consolidation". Au cas où le prix d'acquisition est supérieur à la quote-part dans les fonds propres éventuellement retraités, cette différence donne lieu à des amortissements, suivant les règles décrites plus loin.

Pour les écarts de consolidation à l'actif du bilan, un plan d'amortissement est établi, chaque fois qu'un tel écart est constaté, en fonction de la nature de cet écart, avec une durée maximum de vingt ans. Un amortissement supplémentaire sera toutefois appliqué chaque fois que le montant de l'écart résiduel ne serait plus justifié par la valeur estimée de la participation.

Les écarts de consolidation au passif du bilan sont maintenus inchangés aussi longtemps que la participation pour laquelle un tel écart a été constaté ne subit aucune modification.

Ecarts de conversion

Pour les sociétés consolidées, dont les comptes annuels ne sont pas établis en euros, l'incidence des variations dans le cours de change sur les réserves de Groupe est neutralisée par l'utilisation de la rubrique "Ecarts de conversion".

A cet effet, les fonds propres, éventuellement retraités des sociétés concernées au début de l'exercice, sont recalculés au cours de change à la fin de l'exercice et comparés à ceux obtenus à la fin de l'exercice précédent. La différence constatée est transférée au poste "Ecarts de conversion".

Immobilisations corporelles et stocks

Les évaluations et les amortissements sont appliqués selon la nature de ces postes d'actif et les genres d'activités, suivant les règles établies par les sociétés concernées.

Autres éléments de l'actif et du passif

Les règles d'évaluation de Texaf sont d'application et donnent lieu éventuellement au retraitement des comptes consolidés.

Ainsi lorsque Texaf a appliqué des réductions de valeur sur des participations dans des sociétés consolidées ou mises en équivalence, les comptes de ces sociétés sont retraités chaque fois que la quote-part dans les fonds propres est supérieure à la valeur retenue par Texaf.

Résultats sur cession d'actifs à l'intérieur du Groupe

Au niveau des résultats :

- annulation des bénéfices
- maintien des pertes, mais sous la rubrique "Réductions de valeur".

Au niveau du bilan :

Le prix de revient est maintenu, corrigé, le cas échéant, de la partie du résultat enregistré lors de la cession, correspondant à l'intérêt des tiers dans les sociétés concernées.

Principes de consolidation des engagements

Pour les sociétés consolidées par intégration, la totalité des engagements est reprise, après élimination, au prorata du taux de participation, des engagements pour compte de sociétés du groupe ou de doubles emplois. La quote-part des tiers représente uniquement leur quote-part dans les engagements accordés par des filiales. Pour les sociétés pour lesquelles la méthode de la mise en équivalence est appliquée, les engagements accordés ne sont repris qu'au prorata du taux de participation direct ou indirect de Texaf, la quote-part de tiers n'étant donc pas exprimée.

IX. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (€)

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location-financement droits similaires	Total
Valeur d'acquisition					
Au terme de l'exercice précédent	952.269	23.155	96.577	12.890	1.084.891
Mutations de l'exercice :					
acquisitions	1.657.064	1.796	60.682	-	1.719.542
cessions et désaffectations	-	-	-	-	-
reclassements	-	-	-	-	-
Au terme de l'exercice	2.609.333	24.951	157.259	12.890	2.804.433
Amortissements					
Au terme de l'exercice précédent	131.884	11.510	36.780	12.890	193.064
Mutations de l'exercice :					
actées	28.944	6.108	26.784	-	61.836
annulées	-	-	-	-	-
reclassements	-	-	-	-	-
Au terme de l'exercice	160.828	17.618	63.564	12.890	254.900
Valeur nette					
Au terme de l'exercice précédent	820.385	11.645	59.797	-	891.827
Au terme de l'exercice	2.448.505	7.333	93.695	-	2.549.533

X. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (€)

	Autres entreprises
PARTICIPATIONS	
Valeur d'acquisition	
Au terme de l'exercice précédent	6.149.076
Mutations de l'exercice :	
acquisitions	13.428
cessions et désaffectations	
reclassifications	
Au terme de l'exercice	6.162.504
Réductions de valeur	
Au terme de l'exercice précédent	5.452.116
Mutations de l'exercice	
actées	
reprises	
reclassées	
Au terme de l'exercice	5.452.116
Montants non appelés	
Au terme de l'exercice précédent	-
annulés (cession)	
montants appelés	
Au terme de l'exercice	-
Valeur nette	
Au terme de l'exercice précédent	696.960
Au terme de l'exercice	710.388
CREANCES	
Valeur nette au terme de l'exercice précédent	103.402
Mutations de l'exercice :	
additions	-
réductions de valeur actées	121.6888
remboursements	(175.876)
Valeur nette au terme de l'exercice	49.214

XI. ETAT DES RESERVES CONSOLIDEES (€)

Réserves constituées au terme de l'exercice précédent	(4.282.834)
Mutations de l'exercice :	
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé	605.522
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(3.677.312)

XIII. ETAT DES DETTES (€)

	Exercice	Exercice précédent
Dettes à plus d'un an		
Emprunts subordonnés	-	-
Dettes de location-financement	-	-
Cautionnements	191.612	90.488
Dettes financières à un an au plus		
Etablissements de crédits	-	-
Autres dettes	-	16.426
Dettes garanties par des sûretés réelles		
Dettes financières	-	-

XIV. RESULTATS

	Exercice	Exercice précédent
Effectif moyen du personnel	2	2
Frais de personnel (en €)	142.577	122.130
Provisions (reprises) pour risques et charges (€)	-	3.496
Autres produits exceptionnels	-	1
Autres charges exceptionnelles	-	-

XVII. RELATIONS FINANCIERES AVEC LES ADMINISTRATEURS

	Exercice	Exercice précédent
A. Montant global des rémunérations	28.000	28.000

XV. ENGAGEMENTS (€)

	Exercice	Exercice précédent
Engagements d'acquisitions d'immobilisations corporelles	100.362	304.171
Garanties réelles constituées sur avoir propre pour dettes de tiers pour l'entreprise	5.208 -	5.208 -

EVENEMENTS ALEATOIRES

La valeur comptable des immobilisations corporelles au Congo s'élève à € 2.448.504 et celle des participations congolaises totalise € 710.388 et les créances nettes directes et indirectes sur le Congo s'élèvent à € 248.750.

Compte tenu des événements politiques et économiques au Congo, le risque encouru est inévitablement aléatoire.

Le Conseil d'Administration a décidé d'acter des corrections de valeur sur les actifs congolais sur base d'une évaluation prudente de leur valeur économique actuelle. Cette position pourrait être revue si les circonstances l'exigeaient.

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES
NON COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION (€)**

	Exercice	Exercice précédent
1. Immobilisations financières		
participations	710.388	696.960
créances	48.750	102.938
2. Créances		
à plus d'un an	-	-
à un an au plus	200.000	61.028
3. Placements de trésorerie	-	-
4. Dettes		
à plus d'un an	-	-
à un an au plus	20.000	16.426
5. Garanties personnelles et réelles	5.208	5.208
7. Résultats financiers		
a. Produit des immobilisations financières	-	-
Produit des actifs circulants	-	-
B. Charge des dettes	-	-

SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDES DE
L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2004 PRESENTE A
L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes consolidés établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société, pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2004, dont le total du bilan s'élève à 4.724.664 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice consolidé de 605.522 EUR. Nous avons également procédé à la vérification du rapport consolidé de gestion.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de révision belges, telles que publiées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu les explications et informations requises pour nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes consolidés. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2004 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'ensemble consolidé en conformité aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestation complémentaire

Nous complétons notre rapport par l'attestation complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport consolidé de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés.

Le 11 avril 2005

Le Commissaire,

PricewaterhouseCoopers
Reviseurs d'Entreprises
représentée par

Robert Peirce
Reviseur d'Entreprises

TEXAF

Société Anonyme

Rapport financier

Comptes annuels

ACTIF (€)	31.12.2004	31.12.2003
ACTIFS IMMOBILISES	3.309.135	1.692.189
III. Immobilisations corporelles	2.549.533	891.827
A. Terrains et constructions	2.448.504	820.385
B. Installations machines et outillage	7.334	11.645
C. Mobilier et matériel roulant	93.695	59.797
IV. Immobilisations financières	759.602	800.362
A. Entreprises liées	759.134	799.894
1. Participations	710.384	696.956
2. Créances	48.750	102.938
C.. Autres immobilisations financières	468	468
1. Actions et parts	4	4
2. Créances et cautionnements	464	464
ACTIFS CIRCULANTS	1.415.529	2.213.784
VI. Stock et commandes en cours	94.166	95.228
A. Stocks	94.166	95.228
5. Immeubles destinés à la vente	94.166	95.228
VII. Créances à un an au plus	245.145	121.451
A. Créances commerciales	200.453	74.760
B. Autres créances	44.692	46.691
VIII. Placements de trésorerie	900.000	1.950.000
B. Autres placements	900.000	1.950.000
I.X Valeurs disponibles	176.218	43.822.
X. Comptes de régularisation	-	3.283
TOTAL DE L'ACTIF	4.724.664	3.905.973

PASSIF (€)	31.12.2004	31.12.2003
CAPITAUX PROPRES	4.179.421	3.573.899
I. Capital	4.743.686	4.743.686
A. Capital souscrit	4.743.686	4.743.686
II. Primes d'émission	3.113.047	3.113.047
IV. Réserves	8.181.828	8.181.828
A. Réserve légale	667.081	667.081
B. Réserves immunisées	7.394.495	7.394.495
D. Réserve disponible	120.252	120.252
V. Bénéfice reporté (perte reportée)	(11.859.140)	(12.464.662)
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFERES	5.208	16.332
VII. Provisions pour risques et charges	5.208	16.332
4. <i>Autres risques et charges</i>	5.208	16.332
DETTES	540.035	315.742
VIII. Dettes à plus d'un an	191.612	90.488
D. Autres dettes	191.612	90.488
IX. Dettes à un an au plus	256.950	214.022
B. Dettes financières	-	16.426
2. <i>Autres emprunts</i>	-	16.426
C. Dettes commerciales	6.039	4.662
1. <i>Fournisseurs</i>	6.039	4.662
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	44.522	6.300
1. <i>Dettes fiscales</i>	30.976	-
2. <i>Rémunérations et charges sociales</i>	13.546	6.300
F. Autres dettes	200.389	186.634
X. Comptes de régularisation	91.473	11.232
TOTAL DU PASSIF	4.724.664	3.905.973

(€)	2004	2003
I. Ventes et prestations		
A. Chiffre d'affaires	1.250.942	854.532
B. Variation des stocks	(1.063)	-
C. Autres produits d'exploitation	1.000	28.807

	1.250.879	883.339
II. Coût des ventes et prestations		
A. Approvisionnements et marchandises	-	7.945
B. Services et biens divers	553.896	493.619
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	142.577	122.130
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles	61.836	33.981
G. Autres charges d'exploitation	37.313	8.528

	795.621	666.203
III. Bénéfice (perte) d'exploitation	455.258	217.136
IV. Produits financiers		
B. Produit des actifs circulants	29.103	41.600
C. Autres produits financiers	15	1.910

	29.118	43.510
V. Charges financières		
A. Charge des dettes	232	134
B. Réductions de valeurs sur actifs circulants (reprises)	-	-
C. Autres charges financières	1.549	960

	1.781	1.094
VI. Bénéfice courant (perte courante) avant impôt	482.595	259.552

(€)	2004	2003
VI. Bénéfice courant (perte courante) avant impôt	482.595	259.552
VII. Produits exceptionnels		
B. Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	121.688	-
D. Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	-	177.262
E. Autres produits exceptionnels	-	1
	121.688	177.263
VIII. Charges exceptionnelles		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	-	13.706
C. Provisions (reprises) pour risques et charges exceptionnels	-	3.496
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	-	9.972
E. Autres charges exceptionnelles	-	-
	-	27.174
IX. Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts	604.283	409.641
X. Impôt sur le résultat	1.239	-
XIII. Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	605.522	409.641

AFFECTATION ET PRELEVEMENTS

A. Bénéfice (perte) à affecter	(11.859.140)	(12.464.662)
1. Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	605.522	409.641
2. Bénéfice (perte) reporté(e) de l'exercice	(12.464.662)	(12.874.303)
D. Bénéfice (perte) à reporter	(11.859.140)	(12.464.662)

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (€)

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location-financement droits similaires	Total
Valeur d'acquisition					
Au terme de l'exercice précédent	952.269	23.155	96.577	12.890	1.084.891
Mutations de l'exercice :					
acquisitions	1.657.064	1.796	60.682	-	1.719.542
cessions et désaffectations	-	-	-	-	-
reclassements	-	-	-	-	-
Au terme de l'exercice	2.609.333	24.951	157.259	12.890	2.804.433
Amortissements					
Au terme de l'exercice précédent	131.884	11.510	36.780	12.890	193.064
Mutations de l'exercice :					
actées	28.944	6.108	26.784	-	61.836
annulées	-	-	-	-	-
reclassements	-	-	-	-	-
Au terme de l'exercice	160.828	17.618	63.564	12.890	254.900
Valeur nette					
Au terme de l'exercice précédent	820.385	11.645	59.797	-	891.827
Au terme de l'exercice	2.448.505	7.333	93.695	-	2.549.533

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (€)

	Entreprises liées	Autres entreprises	Total
PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	6.145.357	3.719	6.149.076
Mutations de l'exercice :			
Acquisitions	13.428	-	13.428
cessions et désaffectations	-	-	-
reclassifications	-	-	-
Au terme de l'exercice	6.158.785	3.719	6.162.504
Réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	5.448.401	3.715	5.452.116
Mutations de l'exercice :			
actées	-	-	-
reprises	-	-	-
annulées	-	-	-
Au terme de l'exercice	5.448.401	3.715	5.452.116
Valeur comptable nette			
Au terme de l'exercice précédent	696.956	4	696.960
Au terme de l'exercice	710.384	4	710.388
CREANCES			
Valeur nette au terme de l'exercice précédent	102.938	464	103.402
Mutations de l'exercice :			
additions	-	-	-
cessions			
réductions de valeur reprises	121.688	-	121.688
remboursements	(175.876)	-	(175.876)
Valeur nette au terme de l'exercice	48.750	464	49.214

V. A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Dénomination et siège	Actions détenues			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Par l'entreprise		Par filiales et sous-filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Capitaux propres ¹	Résultat net ¹
	Nombre	%	%				
CARRIAF S.A. en liquidation Bruxelles	4.393	48.81	-	30.06.04	EUR	840	(1)
CARRIGRES Kinshasa*	412	0.06	48.75	31.12.03	CDF	127.752	3.481
CONGOTEX Kinshasa*	6.500	65.00	100.00	-	-	-	-
COTEX SARL Kinshasa*	99.994	99.99	0.01	31.12.03	CDF	13.063	(87.393)
COMPAGNIE COTONNIERE CONGOLAISE (Kongolo) RDC	4.997	49.99	0.01	-	-	-	-
LA COTONNIERE DU KASAI Kinshasa*	14.342	59.39	-	-	-	-	-
LA COTONNIERE DU LAC Kinshasa*	4.997	49.99	0.01	-	-	-	-
ESTAGRICO SCARL Kinshasa *	1.844	99.70	0.15	31.12.03	CDF	(320.405)	(61.865)
GOLD TEXTILE EXPORT INTERNATIONAL Kinshasa *	-	-	99.6	31.12.03	CDF	(413.431)	(288.632)
IMBAKIN en liquidation Kinshasa	99.994	99.99	-	31.12.03	CDF	(94.145)	(94.771)
MAINTENANCE DU MATERIEL ROULANT SCARL Lubumbashi *	120	12.00	-	-	-	-	-
MECELCO Lubumbashi *	12.716	50.26	-	31.12.02	CDF	(320.104)	(203.762)
UTEXAFRICA SCARL Kinshasa *	1.149.371	99.59	-	31.12.03	CDF	(7.560.353)	(3.583.169)
ANAGEST	16.120	13.60	-	31.12.03	EUR	3.428	(9)

* République Démocratique du Congo

¹ en milliers d'unités monétaires

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE, AUTRES PLACEMENTS (€)

	Exercice	Exercice précédent
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit		
avec une durée résiduelle ou de préavis		
. d'un mois au plus	900.000	1.950.000
. de plus d'un mois à un an au plus		-

VII. COMPTES DE REGULARISATION (€)

	Exercice	Exercice précédent
Charges à reporter	-	-
Revenus acquis	-	3.283

VIII. ETAT DU CAPITAL (€)

	Montants	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
. Au terme de l'exercice précédent	4.743.686	
. Au terme de l'exercice	4.743.686	
2. Représentation du capital		
Catégories d'actions		
. ordinaires		318.933
Actions nominatives ou au porteur		
. nominatives		278.584
. au porteur		40.349
		<hr/>
		318.933
G. Structure de l'actionariat (telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise)		
S.F.A. S.A. (11 septembre 2002)	75.10 %	239.519
Management UTEXAFRICA (11 septembre 2002)	7.00%	22.326

X. ETAT DES DETTES (€)

	Exercice	Exercice précédent
A. Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an		
Dettes financières		
1. Emprunt subordonné ayant plus d'un an	-	-
3. Dettes de location-financement		
échéant dans l'année	-	-
ayant plus d'un an		
Autres dettes ayant plus d'un an	191.612	90.488
B. Dettes garanties		
4. Etablissements de crédit	-	-
C. Dettes fiscales, salariales et sociales		
Dettes fiscales non échues	30.976	-
Autres dettes salariales et sociales	13.546	6.300

XI. COMPTES DE REGULARISATION (en milliers BEF)

	Exercice	Exercice précédent
Produits à reporter	91.473	11.232

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION (€)

	Exercice	Exercice précédent
C.1. Effectif moyen du personnel		
Employés	2	2
C.2. Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	103.021	84.679
Cotisations patronales d'assurances sociales	26.363	26.122
Primes patronales pour assurances extra-légales	10.916	9.209
Autres frais de personnel	2.277	2.120
C.3. Provisions pour pensions		
Dotations (+), utilisations et reprises (-)	-	-
D. Réductions de valeur		
Réductions de valeur actées sur créances commerciales	-	-
F. Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	37.313	8.528

XIII. RESULTATS FINANCIERS (€)

	Exercice	Exercice précédent
A. Autres produits financiers		
Divers	15	1.910
C. Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	-	-
Reprises	-	-
D. Autres charges financières	1.549	960

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS (€)

	Exercice	Exercice précédent
Autres produits exceptionnels		1
Autres charges exceptionnelles	-	-

XV. IMPOTS SUR LES RESULTATS (€)

	Exercice

Détail de la rubrique**D. Sources de latences fiscales**

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	12.817.900
---	------------

XVI.I. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS (€)

	Exercice	Exercice précédent
Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte		
à l'entreprise (déductible)	13.385	33.584
par l'entreprise	4.600	4.586
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
précompte professionnel	34.478	38.617
précompte mobilier	-	-

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (€)

	Exercice	Exercice précédent
Garanties personnelles constituées pour compte de tiers	-	-
Garanties réelles constituées sur avoirs propres		
· pour dettes de tiers	5.208	5.208
· pour l'entreprise	-	-
Engagements d'acquisitions d'immobilisations corporelles	100.362	304.171

EVENEMENTS ALEATOIRES

La valeur comptable des immobilisations corporelles au Congo s'élève à € 2.448.504 et celle des participations congolaises totalise € 710.388 alors que les créances directes et indirectes sont réduites à € 248.750.

Compte tenu des événements politiques et économiques au Congo, le risque encouru est inévitablement aléatoire.

Le Conseil d'Administration a décidé d'acter des corrections de valeur sur les participations et les créances sur base d'une évaluation prudente de leur valeur économique actuelle. Cette position pourrait être revue si les circonstances l'exigeaient.

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES (€)

	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières	759.134	799.894
. Participations	710.384	696.956
. Créances	48.750	102.938
Créances		
. à plus d'un an	-	-
. à un an au plus	200.000	-
Dettes		16.426
. à plus d'un an	-	-
. à un an au plus	20.000	16.426
Garanties personnelles et réelles constituées	5.208	5.208
Résultats financiers		
Produits		
. des immobilisations financières	-	-
. des actifs circulants	-	-
. sur réalisation d'actifs	-	-
Charges		
. des dettes	-	-
. moins-values sur réalisation d'actifs	-	-
. réductions de valeur sur actif circulant	-	-

XIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC LES ADMINISTRATEURS (€)

	Exercice	Exercice précédent
4. Rémunérations	28.000	28.000

XX. DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions du Livre II, Titre II de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont repris dans les comptes consolidés de Société Financière Africaine (SFA), boulevard Général Jacques 26 à 1050 Bruxelles (NN 477.801.214).

Numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale

010-0102771-49

Numéro des commissions paritaires dont dépend l'entreprise

218

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**A. Travailleurs inscrits au registre du personnel**

	Temps plein (exercice)	Temps partiel (exercice)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs	2	-	2	2
Nombre effectif d'heures prestées	3.876	-	3.876	3.542
Frais de personnel (€)	142.577	-	142.577	122.130

2. A la date de clôture de l'exercice

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel			
	2	-	2
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	2	-	2
c. Par sexe			
Hommes	1	-	1
Femmes	1	-	1
d. Par catégorie professionnelle			
Employés	2	-	2

B. Intérimaires et personnes mises à la disposition de l'entreprise

	Intérimaires	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice		
Nombre moyen de personnes occupées	-	-
Nombre effectif d'heures prestées	-	-

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. Entrées	-
B. Sorties Hommes	-
Femmes	-

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Néant

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Nombre de travailleurs concernés	Nombre d'heures de formation suivies	Coût pour l'entreprise (en milliers de francs)
Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur			
Hommes	1	6	-
Femmes	-	-	-

REGLES D'EVALUATION

ACTIF

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition y compris les frais accessoires et la partie TVA non déductible ou à leur prix de revient, ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés de façon linéaire à partir de l'année de comptabilisation de l'investissement, aux taux maxima fiscalement admis.

Immobilisations Financières

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'investissement.

A la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre du portefeuille figurant en immobilisations financières est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée.

Pour les participations dans les sociétés liées, il sera tenu compte de la valeur intrinsèque de ces sociétés, en tenant compte des plus-values latentes estimées prudemment.

Pour les autres participations, elle sera basée, pour les titres cotés, sur le cours de bourse du dernier jour de l'exercice, pour autant que ce cours soit significatif.

Pour les titres non cotés, il sera tenu compte de notre quote-part dans les fonds propres lorsque nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour calculer la valeur intrinsèque.

Lorsqu'il apparaît que la valeur d'inventaire d'un titre est supérieure à son évaluation et que la moins-value ainsi dégagée a un caractère durable, il est procédé à une réduction de la valeur d'inventaire. Il y aura lieu à reprise de cette réduction de valeurs si ultérieurement l'évaluation individuelle faisait apparaître une récupération de celle-ci.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Créances à plus d'un an et un an au plus

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition.

Une réduction de valeur est opérée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable et à condition que la dépréciation soit durable dans le cas de créances à plus d'un an.

Placements de trésorerie

Les titres sont évalués à la valeur la plus basse de la valeur d'acquisition et du cours de bourse du dernier jour de l'exercice pour autant que celui-ci soit significatif.

Les autres placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont estimés comme les créances à un an au plus.

Comptes de régularisation

Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.

Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou de plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

PASSIF**Provisions pour risques et charges**

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice. Les revenus perçus au cours de l'exercice sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.

Comptabilisation des actifs et passifs en monnaies étrangères

Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en Euros au cours de change à la clôture de l'exercice social.

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLÔTURE LE
31 DECEMBRE 2004 PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE
DES ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2004 dont le total du bilan s'élève à 4.724.664 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice à affecter de 605.522 EUR. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de révision belges, telles que publiées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent en Belgique, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2004 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- ♦ Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- ♦ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ♦ Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- ♦ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Le 11 avril 2005

Le Commissaire,

PricewaterhouseCoopers

Reviseurs d'Entreprises
Représentée par

Robert Peirce
Reviseur d'Entreprises